

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage : le 1^{er} décembre 2021

Date de publication : le 16/12/2021.

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 34 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
 Nombre de votants : 34 délégués titulaires et 7 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine		X	CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel	X		MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis		X	DENIS Pascal	X	
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric		X	AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie	X	
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal		X	BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian		X
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel	X		VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIÈNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre	X	
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan	X		ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard		X	POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise		X	GARLOPEAU Ambroise	X	
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Évelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMMAIN	RICHARD Eric		X	MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano		X	SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel	X	
CAN	SALANON Jean-François		X	VENEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, informe les membres du Comité Syndical d'un changement dans les représentants de la commune de Secondigné-sur-Belle : Monsieur Jacky PRINTEMPS est désormais délégué suppléant suite à la démission de Monsieur Bernard DEMOURON du Conseil Municipal.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET PRINCIPAL (2021-88)

Concernant les dépenses de fonctionnement, les différents postes de dépenses ou de recettes sur lesquels une évolution est prévisible ont été identifiés et chiffrés dans la mesure du possible. Les Orientations Budgétaires 2022 sont par conséquent basées sur les budgets prévisionnels 2021 + ou – les différentes évolutions identifiées. Certains chiffres seront vraisemblablement affinés d'ici le vote des budgets.

Le contexte de l'exercice 2022 des budgets du Syndicat est :

- La fin du contrat d'affermage avec la SAUR sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain en septembre 2022.
- Le retrait de la compétence défense incendie de la commune de Chef-Boutonne sur le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou.
- Une année inter-contrat pour le programme Re-Sources.
- La mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).
- Une hausse du coût des matières premières impactant le coût des travaux d'investissement.
- Le portage du projet d'adduction d'eau potable au Togo en partenariat avec ARBRES et XYLM.

Parmi les points marquants, on peut relever :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Section de fonctionnement :

- Hausse du coût de l'électricité et des carburants.
- Transfert de la prestation du Cabinet CTR pour la fiscalité de l'énergie vers le budget production car seules les factures d'électricité de la production sont éligibles au taux réduit de TICFE.
- Hausse des coûts de maintenance pour la nouvelle machine de mise sous pli.
- Transfert des frais de déplacement pour les élus du chapitre 011 au chapitre 65.
- Hausse des frais d'affranchissement.
- Hausse des redevances pour les logiciels avec la mise en place d'un logiciel de prise en main à distance pour la télégestion.
- Les opérations réalisées en 2021 dans le cadre de la clôture des budgets assainissement ne sont pas reconduites en 2022 (cessions des biens à leur valeur nette comptable et reversement des résultats).
- Hausse des charges de personnel avec :
 - le recrutement de trois apprentis (service réseau, service usine et service MOE),
 - la revalorisation du RIFSEEP pour les agents stagiaires,
 - les renégociations de rémunérations pour les agents contractuels,
 - le remplacement d'un agent d'accueil pour un congé maternité,
 - le recrutement d'un chargé de missions pour le remplacement de la responsable qualité pendant son congé maternité et la mise en œuvre du PGSSE,
 - les avancements d'échelon et les évolutions de carrière,
 - la revalorisation des grilles des agents de catégorie C,
 - le versement de l'indemnité inflation,
 - la mise en place du forfait mobilités durables,
 - la mise en place du Compte personnel de formation,
 - la hausse des cotisations de l'assurance du personnel,
 - la poursuite du plan de formation.
 - Le Syndicat espère le remboursement des cotisations patronales auprès de l'URSSAF dans le cadre d'une convention d'optimisation avec le Cabinet CTR.

Section d'investissement :

- Renouvellement du parc informatique (2 ordinateurs fixes, 2 ordinateurs portables, standard téléphonique et licences Windows).
- Renouvellement du parc de véhicules : 2 véhicules légers aménagés et 2 véhicules Intermédiaires aménagés.
- Équipements pour le laboratoire interne d'analyses, matériel de prévention des risques, mobiliers, etc.
- Portage des dépenses et recettes du projet d'adduction d'eau potable au Togo. Le reste à charge du Syndicat estimé à 6 000 € sera valorisé comme subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Principal pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET PRODUCTION (2021-89)

Parmi les points marquants, on peut relever :

Section de fonctionnement :

- Ajustement à la baisse du remboursement des charges de fonctionnement du budget principal et à la hausse des charges de personnel du budget principal.
- Hausse des coûts de l'électricité.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

- Hausse de la rémunération d'intermédiaires pour la prestation de récupération partielle de TICFE sur les factures l'électricité.
- Réduction des dépenses du programme Re-Sources (année inter-contrat).
- Les crédits ouverts au budget 2020 et 2021 pour solder le différend avec le Syndicat de Lezay sont reconduits en 2022 (annulation des titres émis en 2014, 2016, 2017 et 2018, cession des biens et subventions, encaissement de la somme de 168 385 €).

Section d'investissement :

- Renouvellement de compteurs, pompes, équipements : 51 000 € HT.
- Clôtures et portails : 40 000 € HT
- Pré-étude sur le calcaire à l'échelle du territoire : 70 000 € HT.
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau château d'eau à Bataillé : 70 000 € HT.
- Comblement d'anciens forages pour limiter les risques potentiels d'intrants : 125 000 € Ht.
- Achat de la parcelle, étude géotechnique et travaux de création d'une nouvelle cuve aux Renfermis : 370 000 € HT.
- Travaux de réhabilitation de la cuve existante de La Bataille : 150 000 € HT.
- Réhabilitation du forage du Jardin aux Prêtres : 150 000 € HT.
- Aménagement hydraulique de la cuve de stockage de Sompt : 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Production pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE (2021-90)

Parmi les points marquants, on peut relever :

Section de fonctionnement :

- Maintien du remboursement des charges de fonctionnement et des charges de personnel du budget principal.
- Hausse des frais d'entretien (mise en place d'un nouveau contrat d'entretien).

Section d'investissement :

- Remplacement des équipements en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires du budget Photovoltaïque pour l'année 2022. Le rapport de présentation sera joint à la présente délibération.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (2021-91) :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que notamment la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la cuve de la Bataille sera potentiellement lancée début 2022 car la nouvelle cuve sera mise en service prochainement.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Le montant estimatif du marché est de 150 000 €. Ce montant est bien inférieur au quart des crédits ouverts au budget 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, demande aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Bureau Syndical, comme le permet l'article L1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et en particulier celles correspondant à cette opération avant le vote du budget primitif production 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Bureau Syndical à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2021 et en particulier celles correspondant à cette opération avant le vote du budget primitif production 2022.

FIN DU CONTRAT D'AFFERMAGE SAUR SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-SYNDICAT DE LOUBIGNÉ : CHOIX DU MODE DE GESTION (2021-92) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat 4B a repris la compétence Distribution de l'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain le 1^{er} janvier 2020 suite à la dissolution du Syndicat de Loubigné. Le Syndicat de Loubigné avait conclu un contrat de délégation de service public par affermage avec la SAUR le 13 septembre 2013 pour une durée de 9 ans. Un avenant au contrat a été conclu entre le Syndicat et la société SAUR dans ce cadre. Ce contrat s'achève le 12 septembre 2022.

Le service de distribution présente les caractéristiques suivantes :

- 444 abonnés.
- 34,460 km de réseau avec un rendement de 74,36%.
- Château d'eau de Loubigné réhabilité en 2019/2020.
- Tarifs abonnés dès à présent équivalents à ceux du 4B.

Pour mémoire, Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle que dans la perspective de la fin des contrats d'affermage VÉOLIA au 31/12/2012 sur le territoire Centre et SAUR au 31/12/2014 sur les territoires Est et Ouest, une étude avait été confiée au prestataire GÉTUDES courant 2010 pour définir le choix du mode de gestion du service d'eau. Cette étude avait été présentée aux élus le 22 avril 2011.

Par délibération du 15 juin 2011, le Comité Syndical avait acté :

- Un retour en régie directe pour la production à partir du 1er janvier 2013;
- Un retour en régie directe avec prestation de service de 2 ans pour coïncider avec la fin de la DSP SAUR pour la distribution.

Ces choix ont été motivés par une forte volonté des élus de se réapproprier la gestion de la production de l'eau et d'aboutir à une plus grande reconnaissance du Syndicat et de la responsabilité des élus vis-à-vis des abonnés.

Par délibération du 26 septembre 2011, le Comité Syndical avait finalement acté un retour en régie directe pour la distribution dès le 1er janvier 2013.

Considérant que l'intégration de ces 3 communes dans le territoire régie du Syndicat s'inscrit dans la continuité, il est proposé d'acter l'intégration de ce service d'eau dans la régie distribution du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide l'intégration du service de distribution d'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain dans la régie distribution du Syndicat.

PROPOSITION DE SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES DU GRAND POITIERS (2021-93) :

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que la Communauté Urbaine du Grand Poitiers exploite le captage de La Varenne situé sur la commune de Saint-Benoît pour desservir 20 à 30% des besoins en eau des 13 communes historiques de son territoire.

L'Aire d'Alimentation du Captage recouvre 2 065 km² et concerne 115 communes. Elle s'étend sur le nord-est du territoire du Syndicat 4B.

Le Grand Poitiers est engagé depuis 2017 dans une démarche Re-Sources afin de lutter contre la dégradation de la qualité des eaux du captage par des pollutions diffuses (nitrates, pesticides).

Un programme d'actions a été construit sur l'aire d'alimentation du captage de la Varenne pour la période 2022-2024 en concertation avec les acteurs du territoire.

Le Grand Poitiers a sollicité l'accord du Syndicat pour devenir signataire de ce nouveau contrat territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat territorial Re-Sources du captage de la Varenne porté par la Communauté Urbaine du Grand Poitiers.

CONVENTION DE RETRAIT DE LA COMPÉTENCE DÉFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE (2021-94) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que par délibération du 26 juillet 2021, le Conseil Municipal de la commune de Chef-Boutonne s'est positionné pour un retrait de la compétence défense incendie sur le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou.

Conformément aux statuts du Syndicat 4B, s'agissant d'une compétence à la carte, le retrait de la compétence défense incendie est uniquement soumise à l'acceptation du Comité Syndical.

Les modalités financières et patrimoniales de ce retrait et la date d'effet de ce retrait doivent être fixées par délibérations concordantes entre la commune demandeuse et le Comité Syndical.

La convention prévoit :

- Une date de retrait au 1^{er} janvier 2022.
- Les biens mis à disposition du Syndicat par les communes lors du transfert de compétence sont restitués en l'état à la commune de Chef-Boutonne et réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable.
- Les biens acquis ou réalisés par le Syndicat postérieurement au transfert de compétence sont cédés en pleine propriété à la commune de Chef-Boutonne pour leur valeur nette comptable.
- Afin de solder la participation de la commune de Chef-Boutonne aux charges de fonctionnement, emprunt et investissements du budget Protection Incendie, les sommes suivantes seront versées au Syndicat 4B :
 - 4 661 € au titre des charges de fonctionnement 2021.
 - 594,62 € au titre des charges d'emprunt 2021.
 - 1765,59 € au titre du solde de l'emprunt (2022 à 2024).
 - 23 738,39 € pour la cession des biens acquis par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le retrait de la compétence défense incendie de la commune de Chef-Boutonne au 1^{er} janvier 2022 et autorise le Président à signer la convention de retrait jointe en annexe.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2021-non visée) :
Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
23/11/2021	2021-13	Commande publique dans la limite de 90 000 €	Attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau de distribution à La Chapelle Pouilloux (LAURIÈRE & FILS pour 84 414 € HT)
23/11/2021	2021-14	Commande publique dans la limite de 90 000 €	Attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau de distribution à Asnières-en-Poitou (LAURIÈRE & FILS pour 86 550,50 € HT)
23/11/2021	2021-15	Commande publique dans la limite de 90 000 €	Attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau de distribution à Maisonnay (LAURIÈRE & FILS pour 50 990 € HT)

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2021-non visée) :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre l'état de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
14/10/2021	2021-76	Programme Re-Sources	Programme Re-Sources : actions 2022 et demandes de subventions.
14/10/2021	2021-77	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Chef-Boutonne (BONNEAU TP pour 95 980 € HT). Régularisation d'une décision du Président.
14/10/2021	2021-78	Remise gracieuse	Demande de remise gracieuse de Madame FF de Vernoux-sur-Boutonne (plafonnement de facture à 4 fois son volume historique de 10 m ³ soit 40 m ³ , prise en charge par le Syndicat de 556 m ³),
23/11/2021	2021-79	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Périgné (BONNEAU & FILS pour 669 552 € HT).

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

23/11/2021	2021-80	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 €	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Alloinay (M'RY pour 398 525,11 € HT).
DATE	NUMÉRO	DOMAINE	OBJET
23/11/2021	2021-81	Programme Re-Sources	Programme Re-Sources : actions 2022 et demandes de subventions (modification de la délibération n°2021-76) : augmentation de 8 000 € du reste à charge pour le Syndicat.
23/11/2021	2021-82	Ressources Humaines	Forfait Mobilités Durables.
23/11/2021	2021-83	Ressources Humaines	Création d'un poste de responsable réseau (remplacement d'un départ en retraite).
23/11/2021	2021-84	Ressources Humaines	Création d'un poste de laborantin et d'un poste d'agent d'exploitation des stations d'eau potable (remplacement d'un départ en retraite).
23/11/2021	2021-85	Ressources Humaines	Création d'un poste de responsable du service usine (modification de l'organigramme).
23/11/2021	2021-86	Ressources Humaines	Renouvellement de l'emploi non-permanent d'animateur Bassin Versant (2022 à fin 2027).
23/11/2021	2021-87	Décision modificative	Décision modificative n°3 du budget Distribution (229 007 € de recettes supplémentaires pour les travaux).

QUESTIONS DIVERSES (2021-non visée) :

Monsieur Dorick BARILLOT, Vice-Président, souligne les difficultés rencontrées par le Syndicat pour recruter sur les métiers techniques. Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise que suite à la démission d'un agent réseau et travaux (avec permis poids lourd) au mois de juin, le Syndicat n'est parvenu à trouver un remplaçant que récemment. Un agent est actuellement en intérim et sera nommé stagiaire en début d'année 2022 si tout va bien. Pour le remplacement maternité de la responsable MOE, le Syndicat n'est pas parvenu à recruter. Pour le remplacement maternité de la responsable Qualité, un chargé de missions est entré en poste le 1^{er} décembre. Le Syndicat souhaite également recruter un adjoint au responsable réseau et un agent d'exploitation des stations d'eau potable ou un laborantin suite à des départs en retraite. Le Syndicat se trouve en concurrence avec des entreprises privées dont les rémunérations sont plus attractives. La voie de l'apprentissage est l'une des pistes envisagées pour remédier à ces difficultés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,
Bernard BELAUD

SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ